

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES

ICN #7147/48

vendredi 14 & 21 août 2026



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS**



Photo: Christophe Giudicelli

VIGNOBLE CORSE
**L'indispensable
adaptation
au changement
climatique**

INTERVIEW/AURÉLIE MELLERAY P5À7

**KAMPÀ P2
OPINIONS P4
BRÈVES P8**

**MUSIQUE P18
AGENDA P22
POLITIQUE P23
ANNONCES LÉGALES P9**

**LINGUA
À QUI APPARTIENT
LA LANGUE CORSE? P20**

1,75 €



92167147481751

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

FUITES À RÉPÉTITION

ON EST SAUVÉS-
TRUMP ENVOIE
DES COUCHES.





VIGNOBLE CORSE
L'INDISPENSABLE ADAPTATION
AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
INTERVIEW AURÉLIE MELLERAY

EN BREF ET EN CHIFFRES

MUSIQUE
LUCAS ANTONELLI, INTERVIEW

LINGUA
LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

AGENDA

POLITIQUE
CHRONIQUE INQUIÈTE

ANNONCES LÉGALES

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
DIRECTION RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef : **Paul Aurelli**

Directeur délégué : **Jérôme Fabro-Aurelli** • jfa@aurelli.com

Chef d'édition : **Elisabeth Milleliri** • informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction : **Eric Patris** • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA

Secrétariat : **Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • gestion-informateurcorse@orange.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 • al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97 • icn-abonnement@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 150 000 €

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu

20600 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JFA.

CPPAP 1026 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt Légal Bastia

À MODU NOSTRU

Ombra cullittiva

U 12 d'aostu scorsu, a Corsica t'avìa un appuntamentu incù u celu. Duranti calchi minuta, u soli s'hè sguasatu. Un spittaculu eccezzunali, chì era aspittatu, è chì hà accoltu millai di parsoni nant'à i punti d'usservazioni i più ottimi. A Corsica, cù un postu di i più strategichi pà ammirà l'eclissi, hà cunnisciutu un mumentu raru, guasgi suspesu. Ma issa ghjurnata firmarà dinò stampata par via di un'antra fiura. In a bocca di Tighjime, l'affluenza assai impurtanti hà inghjinnatu ingorghi scemi. Vitturi cansati inde cundizioni certi volti anarchichi, automobilisti immobilizati ori è ori, tinsioni è cumpurtamenti periculosi ani trasfurmata l'usservazioni di l'eclissi in un veru sunniacciu pà certi. Ma, ùn hè micca statu un casu isolatu. In Aiacciu, u ritornu da i Sanguinari ùn hè micca statu senza difficoltà impurtanti di circulationsi. Nant'à a Balanina, quilli chì eran andati nant'à a rena di Lozari ani cunnisciutu listessa sorti. Aldilà di l'evenimentu astronomicu, hè tutta un'isula chì, inde certi lochi, hà toccu i so limiti. Saria troppu faciuli di riassuma issa ghjurnata à inciviltà accumulati. Si pudia priveda tuttu issu mondu: un'eclissi cusì eccezzunali ùn accadi micca tutti i ghjorni è ognunu t'avìa u dirittu d'apprufittanni. U problema, hè quandu issu dirittu individuali si trasfurmeghja in capatoghju pà l'altri. Metta a so vittura in qualsiasi locu, bluccà una via, furzà un passaghju, multiplicà i cumpurtamenti periculosi pà vincia calchi metru o siconda... Issi maneri di fà ùn creani micca l'ingorghi, ma i poni imepghjuriscia. È quand'elli sò millai di parsoni chì facini tuttu què à tempu, in tarmini di riflessi individualisti, l'effettu diventa cullittivu. Comu hè chì i puteri publichi ùn avissini micca anticipatu u successu tremendu ch'ellu avia da avè st'evenimentu? Parchi ùn avè micca mubilizatu a pulizza è a gendarmeria pà rigulà à u megliu a circulationsi è vattà u cumpurtamentu di certi scrianzati o micca rispunsibili? I lochi i più spostati eran cunnisciuti da tutti quilli chì vuliani participà à issa stonda. U celu, pà contu soiu, ùn hà inghjinnatu nisun ingorgu. L'eclissi ci duvia rigalà un mumentu fora di tempu. Ci avarà rimandatu, infini, à a nostra vita d'ogni ghjornu. ■ **Santu CASANOVA**

si passa calcosa... *annant'à a reta*

Après le piratage (reconnu seulement deux mois après les faits) de la plate forme de l'administration fiscale, la fuite de trop, aux yeux du gouvernement, est apparemment une indiscrétion. Le 13 août, lors d'une rencontre entre le ministre de l'Intérieur Laurent Nuñez et les syndicats de pompiers, il a été question des moyens, notamment aériens, mis en œuvre pour lutter contre les incendies. À plusieurs reprises, lors de ces dernières semaines, le ministre a assuré qu'ils étaient suffisants, bien que les professionnels soient d'un tout autre avis et que les oppositions (dont celles qui ont voté contre de nouveaux financements pour les Services départementaux d'incendie et de secours) affirment que le compte n'y est pas. Revenant sur cette question, Laurent Nuñez a joué la carte « *je suis aussi un politique* » et lâché que « *face aux opposants qui disent qu'on n'a pas assez de moyens aériens, c'est normal qu'on ait une posture* ». Et d'ajouter, s'agissant des autres moyens de lutte, « *on n'a jamais dit que c'était suffisant en vrai* ». Des propos qui ont été enregistrés, à son insu, et que Mediapart a divulgués. Indignation de l'intéressé, mais aussi de certains internautes. Le vilain procédé que voilà! Comment peut-on faire une chose pareille? Allez savoir... Peut-être justement parce qu'on est las de ces postures politiques qui consistent rarement à rester droit dans ses bottes? Toujours est-il que pour d'aucuns, ce n'est donc pas le message qui pose problème, mais les messagers: le représentant syndical qui a enregistré l'entretien et les journalistes qui ont utilisé l'enregistrement. Pour d'autres, en revanche, puisque les propos n'ont pas été démentis, il fallait au contraire que l'opinion mesure à quel point la réponse du politique consiste surtout à parler pour la galerie. Le Premier ministre a pour sa part réagi très vivement, rappelant qu'il faut savoir respecter ses interlocuteurs. Mais le premier des respects, face à des hommes légitimement en colère, consiste à peser ses mots et à écouter plutôt que de défendre non une position mais une posture. ■ **Elisabeth MILLELIRI**



Edwy Plenel @edwyplenel · 17 août
Incendies : le gouvernement rattrapé par ses mensonges. Dans un enregistrement, le ministre de l'intérieur reconnaît la fausseté des discours officiels sur les moyens suffisants. Des documents inédits révèlent l'ampleur des carences. L'enquête de Mediapart



PLAN B @zaiker · 15h
Lecornu s'insurge que Mediapart fasse son travail en révélant les bobards de son pote Nuñez sur les moyens engagés pour lutter contre les incendies. On vient d'atteindre un niveau d'inversion accusatoire sidérant.



Jean Louis Gagnaire @JLGagnaire · 2h
@NunezLaurent devrait convoquer les participants à cette réunion pour leur mettre les points sur les « i »



Fr. De Castro @CastroFrancois · 15h
C est exactement le contraire de la trumpisation qui ignore les faits. @SebLecornu le sait mais il tente d'éteindre « l'incendie » de la manipulation de l'opinion à laquelle s'est livrée l'exécutif pour affirmer qu'il ne manquait pas de moyens de lutte contre les incendies.



Liliane Mroz @LMroz14180 · 1h
Mediapart et ses élucubrations



franceinfo @franceinfo · 18h
Laurent Nuñez dans un enregistrement révélé par Mediapart, admet devant les syndicats de pompiers que ses déclarations sur les moyens engagés relevaient d'une "posture politique": "Je n'ai jamais vu ça, qu'on enregistre des propos tenus dans une ambiance franche et courtoise."



ADM @ADM_Action · 14h
Nunez n'a pas menti. Il a parlé franchement avec les pompiers — c'est vertueux pour un ministre, rare qu'ils fassent ça. Il assume ses paroles, c'est ça l'honnêteté. Il faudrait plutôt encourager cette approche direct et franche.



Agnès Martin @AgnesFrancaise
Le ministre aurait menti en toute franchise ?



Le HuffPost @LeHuffPost · 17h
La colère du gouvernement après l'enregistrement de Nuñez à son insu, « un précédent très grave »



MUCCI Corinne @MucciCorinne · 15h
Ahhh du coup ce ne sont plus les propos qui sont discutés mais la manière dont ils sont sortis 😂 toute la rouerie politique dans sa splendeur 🇫🇷

HUMEUR

L'éclipse solaire et le retour des Mayas

Le 12 août dernier, nous avons eu la chance de pouvoir observer, à deux pas de chez nous et dans un décor des plus merveilleux, une éclipse solaire quasi totale. La Lune passant devant l'astre roi pendant qu'il se couchait sur la mer. Comme les Mayas, 2000 ans avant notre ère, et comme toutes les grandes civilisations qui nous ont précédés, nous avons levé les yeux vers le ciel pour admirer ce phénomène si précieux à l'échelle d'une vie humaine. Si, quatre mille ans plus tard, le Soleil n'est plus le dieu prié par le passé et à qui certains peuples offraient un sacrifice pour qu'il revienne éclairer nos journées et réchauffer notre terre, la peur de l'éclipse est toujours bien palpable, malgré notre conscience désormais plus scientifique que religieuse. Non pas une terreur devant la perspective de grand bouleversement, de fin du monde, comme a pu s'en servir Tintin pour échapper au bûcher des Incas au pied du Temple du Soleil. Mais un sentiment qui reflète très bien notre XXI^e siècle: l'anxiété. Si, dans les médias, nous avons été prévenus des dangers pour nos yeux qu'il y avait à regarder l'éclipse sans lunettes de protection, nous avons par la suite été inondés de témoignages sur des yeux brûlés, d'experts nous parlant de la composition des filtres, de microrayures, d'emballages défectueux, d'inscriptions manquantes et j'en passe, à grands coups de vidéos en 3D expliquant les brûlures de la cornée et de l'iris. La psychose s'est si bien installée que le Grand Sorcier des réseaux sociaux nous a même conseillé de ne pas passer une tête dehors en cette soirée du 12 août. La viralité a fait son œuvre et la paranoïa s'est diffusée comme une traînée de poudre. Le lendemain, le moindre picotement aux yeux et la moindre larme ont conduit des centaines de personnes aux urgences ou à demander à ChatGPT s'ils n'allaient pas rester éternellement dans l'obscurité... Quatre mille ans après les Mayas, si la Lune a caché notre Soleil, elle n'a toujours pas éclipsé nos vieilles angoisses.... ■ **Christophe GIUDICELLI**

VIGNOBLE CORSE

L'indispensable adaptation au changement climatique



Vendanges caniculaires, sécheresse,

évolution des cépages : le changement climatique oblige

les vignerons à repenser leurs pratiques.

Aurélie Melleray, œnologue du domaine Montemagni à

Patrimonio et vice-présidente de la région Vallée du Rhône-

Provence-Corse de l'Union des œnologues de France,

revient sur les conséquences de ces fortes chaleurs

et sur les pistes pour adapter le vignoble corse.

Propos recueillis par Christophe GIUDICELLI

«La vigne peut plonger jusqu'à 25 mètres pour trouver de l'eau. Il faut donc l'aider.»

Photos Christophe Giudicelli

Cette année les vendanges sont caniculaires. Est-ce un phénomène généralisé et quelles en sont les conséquences?

Oui, on a rarement eu des températures de ce type-là. On a des taux de mortalité sur certaines vignes dans des régions comme le Gard, et même en Anjou, où ils n'ont pas l'habitude d'avoir des températures aussi élevées pendant aussi longtemps. C'est surtout la durée qui est difficile à tenir pour les végétaux. Selon l'âge des vignes, leur enracinement ou le type de sol, cela peut devenir vraiment dangereux. On parle de trois degrés supplémentaires. Les climatologues avaient prédit une augmentation, mais pas aussi brutale, ni aussi rapide.

La Corse est-elle, malgré tout, un peu plus protégée que d'autres régions?

On peut quand même constater que la Corse a été plus tempérée, avec des pics qui n'ont pas atteint plus de 40 °C. On bénéficie d'un climat méditerranéen, mais qui est régulé par les vents de la Méditerranée. C'est plutôt avantageux. On n'a pas les mêmes intensités que l'on peut avoir à l'intérieur des terres, dans des régions comme la Loire, la Bourgogne ou l'Alsace.

Pour les prochaines vendanges, faut-il désormais considérer ces températures comme la nouvelle norme?

Il y a deux écoles. On ne va pas dire qu'il y a encore des climatosceptiques, parce que là, c'est vraiment une espèce en voie de disparition! Mais personnellement, je préfère me mettre dans l'idée que cela va être récurrent et qu'il va falloir vraiment se préparer à avoir des saisons comme celle-là.

Justement de quelle manière?

Cela va passer par la mise en réseau de l'information pour surveiller les innovations face au changement climatique. Cette année, par exemple, nous avons récupéré de la laine auprès d'un éleveur pour protéger contre la défoliation. Cela a été très probant: nous avons eu beaucoup moins de stress hydrique. Cela va aussi passer par la biodiversité, l'agroécologie, l'agroforesterie: il faut planter des arbres. Ils apportent de l'humidité, tempèrent le climat et, grâce à leur évapotranspiration, permettent une diminution de

la température. Il y a également le sol, la vigne peut plonger jusqu'à 25 mètres pour trouver de l'eau. Il faut donc l'aider. Cela passe par les couverts végétaux et par le travail du sol. On sous-estime souvent ce qui est invisible comme les micro-organismes qui vont aider la plante à puiser les minéraux.

Ces solutions sont-elles applicables partout?

Tous ces outils ne pourront pas être transposés partout. Il va falloir mettre en place beaucoup d'essais, mais c'est justement important de pouvoir ensuite partager les expériences. Un collègue de la Plaine Orientale m'a expliqué qu'il utilisait de la chaux pour protéger ses feuilles contre l'évapotranspiration, ce qui ne peut pas être fait en bio.

S'adapter, planter des arbres dans les vignes, tout cela à un coût également pour les vignerons.

Évidemment, pour planter, il faut acheter des arbres. Mais on peut également avoir des méthodes de bouturage ou de transplantation. Après, c'est sûr que le cours de l'hectolitre en Corse n'est pas très élevé. Est-ce que c'est valorisable? Est-ce que le client est prêt à payer plus cher parce qu'il y a des arbres autour des vignes? Ce n'est pas sûr du tout. Alors comment rentabiliser ces frais? Il existe beaucoup d'aides qui ne sont pas toujours connues des viticulteurs.

Est-ce que certaines régions pourraient, à terme, se retrouver sans vigne à cause du changement climatique et des fortes chaleurs?

On peut aller vers une diversification des cultures, avec peut-être une réduction des surfaces en vigne et d'avantage de polyculture qui permettrait justement à la vigne de mieux résister. Ce n'est pas évident parce qu'il est beaucoup plus facile et économiquement plus viable d'avoir une monoculture. Mais ce n'est pas forcément vrai sur le long terme.

À terme, l'absence d'adaptation peut-elle être fatale économiquement pour certains domaines?

Oui, tout simplement. Je pense que si on ne met pas en place ces mesures, il y a vraiment un péril pour l'économie de l'exploitation.



«Il y a énormément de choses sur lesquelles on peut travailler et c'est justement ça qui est fantastique.

On peut aussi reprendre des méthodes anciennes.

Avant, la vigne était cultivée en montagne, parfois sur des arbres.

Il ne faut pas oublier que la vigne est une liane.»

Cela fait longtemps que l'on parle de l'implantation de nouveaux cépages, plus résistants aux fortes chaleurs. Où en est-on aujourd'hui?

On a remis au goût du jour des cépages qui avaient été abandonnés parce qu'ils produisaient trop d'acidité, parce qu'ils avaient trop de rendement ou pour d'autres raisons, et qui sont aujourd'hui tout à fait adaptés. Il existe une technique fantastique pour changer rapidement de variété et qui fonctionne très bien. C'est ce que l'on fait chaque année chez nous: le surgreffage. Cela permet, au bout de la deuxième année, d'avoir la nouvelle variété. C'est vraiment, encore une fois, un outil très intéressant face au changement climatique.

Il y a également la question de l'irrigation. Toutes les appellations ne l'autorisent pas. Est-ce qu'il existe un débat sur une éventuelle évolution des cahiers des charges?

À Patrimonio, non. On reste vraiment sur la non-irrigation. On travaille davantage sur des techniques alternatives. L'eau est une ressource rare et ce n'est évidemment pas une ressource qui va augmenter. Sur le domaine, ce que nous avons mis en place, c'est une récupération de 80 % de l'eau, avec un recyclage de l'eau. Je pense qu'il faut davantage réfléchir à la récupération de l'eau et se tourner vers ce qu'on appelle l'hydroséquestration. Il s'agit de changer la manière dont est organisé le paysage pour revoir la circulation de l'eau et avoir moins de pertes, notamment par ruissellement.

Avec le changement climatique, comment conserver la typicité et notamment la fraîcheur des vins corses?

Nous avons la chance, en Corse, d'avoir des vins qui restent très frais par rapport à la Sardaigne, par exemple. Il faut conserver cette caractéristique. Cela passe principalement par le feuillage. Il faut absolument maintenir un feuillage équilibré. Il faut également maintenir les acidités. La date de récolte va beaucoup impacter l'équilibre naturel des acides. Et puis il y a aussi la voie de la microbiologie, l'utilisation de levure pour maintenir les acidités que l'on avait auparavant.

Avec le réchauffement climatique, existe-t-il un risque de voir des pays du nord de l'Europe produire des vins qui viennent concurrencer davantage les vins méditerranéens?

Il ne faut jamais se reposer sur ses acquis et se dire: «Là-haut, il ne fait que pleuvoir, ils ne peuvent pas faire de bons vins.» Au moment des vendanges, ils ont aujourd'hui des climats beaucoup plus propices qu'avant. Notre chance à nous reste notamment l'agriculture biologique; pour eux cela demeure beaucoup plus difficile puisqu'ils ont des printemps beaucoup plus pluvieux que les nôtres. On a quand même encore un bel avenir devant nous.

Les domaines pourraient-ils avoir un tout autre visage?

En Italie, par exemple, ils utilisent beaucoup les pergolas. La vigne peut être conduite comme sur des arbres. On peut également travailler sur des densités de plantation très élevées. Il y a énormément de choses sur lesquelles on peut travailler et c'est justement ça qui est fantastique. On peut aussi reprendre des méthodes anciennes. Avant, la vigne était cultivée en montagne, parfois sur des arbres. Il ne faut pas oublier que la vigne est une liane. Est-ce qu'on ne pourrait pas revoir ce système-là? Il y a énormément de systèmes possibles. Il y a aussi la syntropie* qui est une forme d'agriculture très intéressante. C'est vraiment l'association de plusieurs essences végétales. C'est un système qui se rapproche un petit peu de l'agroforesterie. Et puis, après, on a tout ce qui relève de la permaculture.

Est-ce que l'intelligence artificielle peut également aider les viticulteurs à s'adapter au changement climatique?

On a aujourd'hui une puissance que l'on n'avait pas auparavant pour surveiller la microbiologie à la cave. J'ai également une station météo. Avec l'intelligence artificielle, on peut croiser toutes les données météorologiques et prévoir, par exemple, le développement des champignons. L'intelligence artificielle est donc très puissante pour l'aide à la décision. ■

*du grec syntropia qui signifie «aller du simple vers le complexe». Cette méthode a été créée et développée au Brésil à partir des années 1980 par l'agronome et fermier suisse-allemand vErnst Götsch. L'agriculture syntropique s'appuie sur les processus d'accumulation de biomasse pour instaurer ou restaurer la fertilité des agroécosystèmes, avec la mise en place de cultures associées extrêmement denses et diversifiées.

Les chiffres de la semaine

42 %

des Français aidants qui partent en vacances croient garder le lien à distance avec leur proche âgé, mais seuls 29 % des seniors le ressentent vraiment, selon les résultats d'une étude réalisée du 24 juillet au 3 août 2026 par le Groupe A2micile - Azaé & Domaliance auprès de 4 224 personnes (1 103 seniors de plus de 65 ans et 3 121 personnes aidantes). 71 % des aidants sont disposés à faire appel à un professionnel pour lui confier leur proche. Parmi eux, 28 % avancent un budget hebdomadaire compris entre 50 et 100 € – la fourchette la plus plébiscitée. Toutefois, 19 % renoncent, non par choix, mais faute de moyens financiers et 69 % ont déjà sacrifié tout ou partie de leurs vacances; tandis que 24 % ont revu leurs envies à la baisse en choisissant une destination de vacances plus proche. Par ailleurs, 85 % redoutent de découvrir un problème chez leur proche à leur retour. En tête de leurs angoisses, la chute cachée (45 %), le repli sur soi ou la dégradation morale (43 %) et les traitements mal suivis (40 %).

75 %

des Français considèrent les boutiques indépendantes comme plus à même que les grandes chaînes et les grands magasins de créer une atmosphère accueillante, indique une étude de l'institut WALR menée pour Faire en juillet 2026 auprès de 6 007 consommateurs en France, au Royaume-Uni et en Allemagne, dont 2 006 répondants en France. 83 % des Français se disent prêts à se déplacer plus loin que d'habitude pour visiter une boutique reconnue pour la qualité de son expérience, 80 % y resteraient plus longtemps que prévu, et 68 % pourraient acheter un produit qu'ils n'avaient pas initialement prévu d'acquérir.

848 775

passagers ont transité par les ports de Corse en juillet 2026 contre 821 619 en 2025, soit une hausse de 3,31 %, portée par les escales de croisières et le trafic régulier international. En cumul depuis le début de l'année, 2 329 485 passagers ont été comptabilisés, contre 2 275 430 lors de 7 premiers mois de 2025.

Mutations foncières et immobilières

L'AUE dresse l'état des lieux pour 2010-2023

L'Observatoire des marchés fonciers et immobiliers, hébergé au sein de l'Agence d'urbanisme et d'énergie de la Corse a publié récemment les dernières données disponibles concernant les marchés de l'immobilier, des meublés de tourisme et des documents d'urbanisme en Corse. Entre 2010 et 2023, il y a eu en moyenne 7 583 mutations foncières et immobilières par an en Corse. Les ventes sont demeurées très largement majoritaires (83 %), suivies par les ventes en l'état futur d'achèvement (15 %), la part des autres types de mutation restant très faible. Si 2022 avait été marquée par un pic, le cap symbolique des 10 000 mutations étant franchi pour la première fois en Corse, 2023 a vu un reflux notable avec 8 342 mutations, soit une baisse de 17,6 %, due en grande partie à la diminution du nombre de transactions des appartements et des maisons qui constituent environ la moitié des mutations. L'activité n'avait pas été si faible depuis 2018, hormis en 2020 avec l'impact du Covid. Sur 2010-2023, l'augmentation du montant des transactions pour les appartements (+ 31,3 %) et les maisons (+ 48,8 %) est restée supérieure à l'inflation (+ 25,9 %). En 2023, le nombre de ventes d'appartements et de maisons a reculé fortement (- 20,1 % par rapport à 2022) pour atteindre son plus bas niveau depuis 2018 (hors Covid). Toutefois, les prix médians des transactions ont connu des destins différents: une baisse de 6,2 % (à 360 125 €) pour les maisons, tandis que leur prix au mètre carré restait quasi stable (+ 0,35 %), réduisant ainsi la surface achetable tandis que les appartements poursuivaient leur lente et régulière progression (+ 1,8 %, à 191 565 €). Le classement des 10 communes corse avec le volume de transactions de logements le plus élevé [Ajaccio, Bastia, Porto-Vecchio, Calvi, Borgo, Grosseto-Prugna, Lucciana, Île-Rousse, Propriano et Biguglia] montre une stabilité importante depuis 2016. Ce nombre de transactions élevé n'est pas strictement lié au nombre d'habitants ou de logements. Rares sont les communes littorales qui n'ont pas eu une dizaine de ventes de logements entre 2020 et 2023; 44 des 139 communes avec plus de 10 ventes affichent un prix médian inférieur à 160 000 euros, essentiellement à l'intérieur, dont Corte (139 750 €) À l'opposé, 26 communes ont un prix médian supérieure à 300 000 € et 4 ont un prix médian dépassant le demi-million d'euros: Coti-Chiavari (829 013 €), Corbara (689 338 €), Bastelicaccia (540 188 €) et Zonza (509 281 €). ■ **AN**

Expatriation

De nouvelles tendances se dessinent en Europe

C'est du moins ce qu'indique une étude internationale menée par la plateforme d'assurance numérique Feather auprès de 2 000 adultes au Royaume-Uni, en France, en Allemagne et en Italie: près de la moitié des personnes interrogées dans chaque pays s'attendent à vivre dans un autre pays à un moment donné dans le futur. Ce chiffre atteint 57 % chez les Français, le taux le plus élevé de l'étude, suivis par les Allemands (52 %), les Italiens (49 %) et les Britanniques (48 %). Les Allemands sont ceux qui ont les projets les plus avancés: 31 % envisagent sérieusement ou préparent activement un déménagement (contre 28 % au Royaume-Uni, 25 % en Italie à 23 % en France), et 10 % sont déjà en train de l'organiser activement. La crise du coût de la vie est le principal facteur qui incite les personnes interrogées à envisager de vivre à l'étranger: elle est citée par 53 % des Britanniques, 48 % des Français, 43 % des Allemands et 32 % des Italiens. Toutefois, dans leurs réponses, les Français privilégient le mode et la qualité de vie (40 %) plutôt que les coûts (35 %), les Allemands les citent à parité (35 % chacun) tandis que les Italiens mettent en avant les perspectives de carrière (20 %) et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée (18 %) et que les Britanniques priorisent un coût de la vie moins élevé (45 %). Les destinations les plus prisées sont l'Espagne pour les Britanniques (24 %) et les Italiens (20 %), le Canada pour les Français (17 %) et l'Autriche pour les Allemands (17 %). ■ **AN**

CONSTITUTIONS

N° 01

XM IMMO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège social : 26, Cours Général Leclerc
20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 07 août 2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : XM IMMO
Siège : 26, Cours Général Leclerc, 20000 Ajaccio

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2000 euros

Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'activité de promotion immobilière, notamment l'acquisition de terrains, droits immobiliers, immeubles bâtis ou à démolir, en vue de la réalisation, directement ou par l'intermédiaire de tiers, de programmes de construction d'immeubles à usage d'habitation, commercial, professionnel, industriel ou mixte ;
- La réalisation de toutes opérations de construction, réhabilitation, restructuration ou rénovation d'immeubles, en vue de la vente, de la location ou de leur conservation ;
- La conclusion de tous contrats de promotion immobilière, de contrats de vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), de contrats de vente d'immeubles à rénover (VIR), ou de tout autre contrat ayant pour objet la réalisation d'un programme immobilier ;
- L'acquisition, la gestion et l'administration, à titre accessoire, de tous biens et droits immobiliers ;

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. .../...

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : La société BOAZ INVEST, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1000 euros, dont le siège social est Résidence Les Fougères, Rue Maurice Choury, 20000 AJACCIO, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 938 372 612 RCS AJACCIO, représentée par Monsieur Cédric MELONI, Président.

Directeur général : La société BXA HOLDING, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 100.100 euros, dont le siège social est 26, Cours Général Leclerc, 20000 AJACCIO, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 951 164 334 RCS AJACCIO, représentée par Monsieur Benjamin, Noël, Frédéric XUE-REB, Président.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AJACCIO-20000.

Pour avis, La Présidente.

N° 02

JNLPH

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3000 euros
Siège social : 2353, Route d'Alzitone
20240 Ghisonaccia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GHISONACCIA du 11 août 2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : JNLPH

Siège : 2353, Route d'Alzitone, 20240 Ghisonaccia

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 3000 euros

Objet : Le conditionnement, le sous-conditionnement, l'emballage, le réemballage, de tous produits, cosmétiques, alimentaires ou autres ; le stockage, la manutention, la logistique liée et la préparation de commandes.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Jean Noël PONTERI, demeurant Route d'Alzitone - 20240 Ghisonaccia

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : HELIOS MARE

Siège : 396, Stradella Di Vicciulaghja - 20232 Oletta

Objet : La location de bateaux sans skipper

Durée : 99 années

Capital : 500 Euros

Gérance : Monsieur Jessy, Alain, Robert BOUFFLET demeurant 396, Stradella Di Vicciulaghja - 20232 Oletta

Immatriculation : RCS Bastia.

Pour Avis,

N° 04

**EUREX FIM BASTIA
ICONE IMMO**

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : Les Collines 2
13, allée des Aloes - 20600 Furiani

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 04/08/2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : ICONE IMMO

Siège social : Les Collines 2, 13 allée des Aloes, 20600 Furiani

Objet social : La société a pour objet :
- la constitution, la détention et la gestion d'un patrimoine immobilier composé de tous biens et droits immobiliers, en vue notamment de la perception de revenus locatifs et de l'optimisation de la gestion patrimoniale des associés ;

- l'acquisition, la propriété, l'administration, l'exploitation et la mise en valeur de ces biens, par la location nue ou meublée, la conclusion de baux, la perception de loyers et de toutes recettes accessoires ;

- la réalisation de tous travaux d'entretien, de rénovation, d'amélioration, de transformation et, le cas échéant, de construction ;

- la gestion de la trésorerie issue de l'exploitation des immeubles, y compris le placement des excédents de trésorerie dans des conditions compatibles avec la nature civile de la société ;

- le recours à tous emprunts, la prise de garanties et la conclusion de toutes conventions nécessaires à la gestion du patrimoine immobilier ;

- plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation, à l'exclusion de toute activité de marchand de biens exercée à titre habituel.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame Margot PALMIEIR épouse SAGEOT demeurant Les Collines 2, 13, allée des Aloes, 20600 Furiani

Clauses relatives aux cessions de parts :

- agrément requis dans tous les cas
- agrément des associés représentant au moins les deux-tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia-20600.

Pour avis, La Gérance.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 29/07/2026, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LOUGO

Objet social : La location de biens immobiliers

Siège social : 42, Rue du Cardinal Fesch, 20000 Ajaccio.

Capital : 500 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. de Susini Nicolas, demeurant 7, Villa de la Saulaie, 75020 Paris

Clause d'agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant, après agrément de la majorité aux trois quarts des associés
Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 6 août 2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : DC HOLDING

Siège social : 6, allée des Martinets - Lieu-dit TINTURAGHJU - Les Hameaux du Soleil - 20600 Furiani

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Capital : 3000 Euros

Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger :

L'acquisition et la détention, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, apport en numéraire ou en nature, fusion, souscription ou autrement, directement ou indirectement, de participations, parts ou actions, droits, intérêts, obligations ou engagement de toutes sociétés, tous groupements ou toutes entités juridiques, quelle que soit leur forme, établies en France comme à l'étranger ; La participation active à la gestion et à l'animation de ses filiales et la direction de la politique du groupe formé avec celles-ci ;

Toutes prestations de services et de conseils en matière de ressources humaines, informatique, management, communication, finance, juridique, marketing et achats envers ses filiales et participations directes ou indirectes ;

La gestion des participations, parts ou actions, droits, intérêts, obligations et engagements ainsi acquis, au mieux des intérêts de la Société, en ce, notamment, compris, l'administration, la cession, la location et la liquidation, dans les meilleures conditions, de tout investissement réalisé et de toute participation prise dans toute société, et consentir tous prêts à des sociétés liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation directe ou indirect.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérance : Monsieur Djibril CISSE demeurant 10, rue Jean-Pierre Timbaud, 75011 Paris.

Immatriculation : Au RCS de Bastia.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 20/07/2026, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée [SAS] dénommée CASA ROCCA, au capital de 1000 euros, pour une durée de 99 ans, à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio. **Siège social** Résidence Cala Rossa, Bay n°8, Strada di Cala Rossa, 20137 Lecci.

Objet social : Gestion locative de tout bien, l'acquisition, la prise à bail, la rénovation de tout bien destiné à la location et en particulier, la location de meublés.

Président : Mme Dominique Colonna Cesari Della Rocca domiciliée à Cala Rossa, Lecci [20137].

Directeur général : Elisa Colonna Cesari, domiciliée à Cala Rossa, bay n°8, Strada di Cala Rossa, 20137 Lecci.

Admission aux assemblées et droits de vote : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées et chaque action donne droit à une voix.

Les actions sont inaliénables, ni négociables ni cessibles pendant une durée de dix ans à compter de leur émission, que ce soit à titre gratuit ou onéreux, que ce soit les droits d'usufruit ou de nue propriété. Cette disposition n'est pas applicable entre associés ni à l'associé qui viendrait à réunir en sa main toutes les actions de la SAS.

Agrément des actionnaires à l'unanimité pour toute cession ou mutation, à titre onéreux ou gratuit, alors même que la cession aurait lieu, par voie d'adjudication publique, en vertu d'une décision judiciaire.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Sarrola-Carcopino, du 01/07/2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : CORSI CANI
Siège : Ponticelli Alla Piscia, 20167 Péri
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1.200,00 euros
Objet : Centre canin pour animaux difficile ou à problème ; Hébergement et rééducation.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Présidente : Madame Gaëlle GENSON demeurant Ponticelli Alla Piscia, 20167 Péri.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
La Présidente.

MODIFICATIONS
SIEGE SOCIAL

N° 09

Dénomination sociale :
VISALTIS'SYSTEMES
Forme : SASU
Capital social : 3000 €
Siège social : 45, rue César Campinchi
20200 Bastia
RCS : Bastia 847 515 921

Avis de modification
Transfert de siège social
et établissement principal

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 26 juin 2026, il a été décidé de transférer le siège social et l'établissement principal du 45, rue César Campinchi - 20200 BASTIA au Résidence LE FLORE & SENS - 99, Rue du Maréchal JUIN - 20600 BASTIA, à compter du 1er juillet 2026.
L'article numéro 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 10

Dénomination sociale :
EBP INVEST
Forme : SAS
Capital social : 3000 €
Siège social : 45, rue César Campinchi
20200 Bastia
RCS : Bastia 913 595 575

Avis de modification
Transfert de siège social
et établissement principal

Par décision de l'AGE du 26 juin 2026, il a été décidé de transférer le siège social et l'établissement principal du 45, rue César Campinchi - 20200 BASTIA au Résidence LE FLORE & SENS - 99, Rue du Maréchal JUIN - 20600 BASTIA, à compter du 1er juillet 2026.
L'article numéro 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de Bastia.

Dénomination sociale :
ETTI DE LA CORSE

Forme : SARL
Capital social : 25.000 €
Siège social : 45, rue César Campinchi
20200 Bastia
RCS : Bastia 502 742 026

Avis de modification
Transfert de siège social
et établissement principal

Par décision de l'AGE du 26 juin 2026, il a été décidé de transférer le siège social et l'établissement principal du 45, rue César Campinchi - 20200 BASTIA au Résidence LE FLORE & SENS - 99, Rue du Maréchal JUIN - 20600 BASTIA, à compter du 1er juillet 2026.
L'article numéro 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 12

ISABELLE PORRAS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Alzu di Galina
route de Nota, 20137 Porto-Vecchio
912 450 186 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 31/07/2026, la Présidente de la société par actions simplifiée ISABELLE PORRAS, action des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du Alzu di Galina, route de Nota, 20137 Porto-Vecchio au Chemin de Quenza, 20137 Porto-Vecchio à compter du ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
- Le siège social a été transféré du Alzu di Galina, route de Nota, 20137 Porto-Vecchio au Chemin de Quenza, 20137 Porto-Vecchio à compter du ce jour et l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :
Ancienne mention : Alzu di Galina, route de Nota, 20137 Porto-Vecchio.
Nouvelle mention : Chemin de Quenza, 20137 Porto-Vecchio.

Pour avis,
La Présidente.

MODIFICATIONS
STATUTAIRES

N° 13

LOC PORTO VECCHIO
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Espace Saint-Antoine
Quartier Poretta, 20137 Porto-Vecchio
980 963 193 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 28 juillet 2026, l'Associée Unique a décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités mécaniques et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

* Ancienne mention :
Location de tous véhicules terrestre, maritime et aérien, d'engins de chantier, avec ou sans chauffeur à des particuliers ou des professionnels.

* Nouvelle mention :
Location de tous véhicules terrestre, maritime et aérien, d'engins de chantier, avec ou sans chauffeur avec ou sans chauffeur à des particuliers ou des professionnels, activités mécaniques.

Pour avis, Le Président.

MEZZANA

EURL au capital de 1000 €
Siège social : Rte de L'Aéroport
20290 Lucciana
882 958 994 RCS Bastia

Par décision de l'associée unique du 04/08/2026, il a été décidé de modifier, à compter de ce jour, l'objet social comme suit :

La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

L'exercice de missions de pilotage, de coordination et d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à l'économie de la construction pour la réalisation de tous types de projets immobiliers, industriels, commerciaux ou d'aménagement ;
La réalisation de prestations d'administration générale et de gestion administrative.

Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion, l'accompagnement auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés.

Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Modification au RCS de Bastia.

MODIFICATIONS
CAPITAL SOCIAL

N° 15



Maître Marthe POGGI
Notaire
39, Boulevard Paoli
Bastia (Haute-Corse)

AVIS D'AUGMENTATION
DE CAPITAL SOCIAL

Suivant acte reçu par Maître Marthe POGGI, Notaire, agissant en qualité de membre de la Société "Maître Marthe POGGI, Notaire associé", Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BASTIA (Haute-Corse), 39, boulevard Paoli, le 15 juillet 2026.

Il a été effectué une augmentation de capital social à la Société dénommée SCI MARIA, dont le siège est à BASTIA [20600], résidence "Plein Soleil", bâtiment B, identifiée au SIREN sous le numéro 494 644 727 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Par voie d'apport en nature des biens immobiliers suivants :

Dans un ensemble immobilier situé à BASTIA (HAUTE-CORSE) 20600, Résidence Plein Soleil, figurant ainsi au cadastre : Section BE N° 11, le lot de copropriété suivant : Lot numéro cent trente [130] : Un box à voiture portant le n°14 du plan de masse.

En conséquence, le capital social de la société a été augmenté savoir :

L'ancien capital est de : 1000,00 EUR.
Le nouveau capital est de : 11.000,00 EUR.

Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés de BASTIA par l'intermédiaire du guichet unique.

Pour avis, Le notaire.

HORIZON

Société Civile
Au capital de 548.000 €
23, allée de la Plage
Résidence du Golfe
Grosseto-Prugna - 20166 Porticcio
RCS Ajaccio 513 994 061

MODIFICATION DU CAPITAL

L'AGE réunie en date du 05/08/2026 au siège social a décidé ce qui suit : L'AGE donne son accord pour la réduction du capital social - ancienne mention : capital social : 844.200 Euros - nouvelle mention : capital social : 548.000 Euros. Mention en sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

MODIFICATION
DIRIGEANT

N° 17

AVIS

Les associés de la SARL CAMPARELLU dont le siège social est sis Camporello à Galeria immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 497.541.342, se sont réunis en AGE le 29 juin 2026 et ont nommé Madame Anna AGOSTINI demeurant Le Village à GALERIA aux fonctions de Gérante à compter du 26 juin 2026 en remplacement de Madame Loredana LEONELLI.

AVIS DE SAISINE
DE LEGATAIRE

N° 18



SCP MAMELLI
Notaires
20217 Saint-Florent
Tel : 04.95.37.06.00

Email :
office.mamelli.20040@notaires.fr

AVIS DE SAISINE
DE LEGATAIRE UNIVERSEL
DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1 Code de Procédure Civile
Loi n°2016-1547 du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 10 juin 2016, Madame Victorine-Annonciade, BATTISTINI, en son vivant retraitée, demeurant à San-Martino-Di-Lota [20200], née à SORIO [20258] le 5 septembre 1928, veuve de Monsieur Charles SFORZINI, décédée à BASTIA [20200] le 10 juin 2026, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Vannina MAMELLI, Officier public, Notaire Associée de la Société Civile Professionnelle "Sophie MAMELLI et Vannina MAMELLI, titulaire d'un Office Notarial" à SAINT-FLORENT, le 28 juillet 2026 dont la copie authentique a été adressée au greffe du tribunal judiciaire de BASTIA le 12 août 2026.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Vannina MAMELLI, Notaire chargé du règlement de la succession.

Pour Insertion,
Le Notaire.



CONGES INTEMPERIES BTP

CAISSE DE LA REGION MEDITERRANEE

AVIS DE CONVOCAION

Le Président et les membres du Conseil d'Administration informent les adhérents que l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle se tiendra dans les salons de l'Hôtel Le Pigonnet situé 5 Avenue du Pigonnet - 13090 AIX EN PROVENCE, le vendredi 18 septembre 2026 à 11h, elle sera suivie à 11h45 d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Ces Assemblées délibéreront en application des articles 18, 19, 20 et 21 des statuts de la Caisse, sur les points inscrits à l'ordre du jour et en particulier :

pour l'Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport du Conseil d'Administration,

- Rapport du Trésorier,

- Rapport du Commissaire aux Comptes,

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026, pour l'Assemblée Générale Extraordinaire,

- Transfert du Siège social, modification des statuts,

Les membres adhérents assistent et votent à l'assemblée par leurs représentants qui sont désignés :

1°) pour ceux des adhérents qui font partie d'un organisme rattaché à la Fédération Française du Bâtiment ou à la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, par l'organisation professionnelle à laquelle ils sont rattachés.

2°) pour les autres adhérents, par le ou les groupements qu'ils doivent obligatoirement constituer entre eux à chaque assemblée générale.

Les noms des représentants désignés par les membres de droit sont notifiés par ceux-ci à la caisse trois jours calendaires au moins avant l'assemblée. Les représentants désignés par les groupements doivent justifier d'un pouvoir signé de tous les membres du groupement et le ou les pouvoirs doivent parvenir à la caisse trois jours calendaires au moins avant l'assemblée.

Chaque représentant a droit à autant de voix que les adhérents qu'il représente ont versé de fois, dans l'exercice précédant l'assemblée générale, un montant de cotisations de congés payés égal au 1/10ème de l'abattement prévu par l'article D. 5424-36 du code du travail tel qu'il est connu la veille de l'assemblée. S'il est désigné plusieurs représentants, ceux-ci se partagent les voix par parts égales ou, le cas échéant, les plus voisines de l'égalité, selon que l'indique les membres de droit ou le groupement.

Tous les représentants doivent remplir les conditions prévues par l'article 6, à savoir :

« Pour siéger dans les organes de la caisse, il faut être dirigeant personne physique d'une entreprise adhérente à la caisse au sens de l'article D.3141-9 du code du travail et à jour des cotisations dues par toute entreprise à laquelle il appartient, selon les modalités respectivement prévues aux articles 11 et 18. »



SCP MAMELLI
Notaires

27, Rue Principale - 20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

office.mamelli.20040@notaires.fr

AVIS DE CREATION DE TITRES DE PROPRIETE

Suivant actes authentiques reçus sous le sceau de l'Etat par Maître Sophie MAMELLI, officier public, notaire à SAINT-FLORENT (Haute-Corse), le 16 juillet 2026, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, des actes de notoriété constatant une possession au profit de :

- Madame Frédérique Palma Christine FANCIULLINO, épouse DARRAS, demeurant à CROIX [59170], 15, rue du PRESIDENT WILSON.

- Madame Raphaëlle Fabienne Nadine FANCIULLINO, demeurant à AIX-EN-PROVENCE [13080], 120, route de BOUC-BEL-AIR.

- Madame Anne-Laure FANCIULLINO, demeurant à ANGERS [49000], 14, rue Maréchal Montgomery.

Sur les biens suivants :

A LAMA 20218 (HAUTE-CORSE)

Les parcelles cadastrées A-27-33-34-35-36-37-38-39-42-48-49-109.

Les parcelles cadastrées B-87-106-107-108-109-110-111-112-113-114-115-116-117-121-122-123-124-125-126-147-150-151-179-181-182-183-184-185-187-190-192-193-194-195-196-199-200-201-291-292-295-296-298-299-301-302-304-305.

Les parcelles cadastrées C-16-17-18-19-21-22-23-24-25-26-27-28-29.

Les parcelles cadastrées D-38-39-40-41-42-43-44-45-56-57-58-59-60-61-62-63-64-65-66-67-95-96-108-109-110-111-112-114-120-154-155-156-157-167-168-169-170-172-173-174-175-176-177-178-179-180-181-191-192-193-194-195-196-202-223-254-255-268-270-272-274-275.

Les parcelles cadastrées E-96-99-100-396-407-408-409-537-539-541.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 Mars 2017, il a été dressé un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

"Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription trentenaire acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Pour avis, Le Notaire.

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC « PARALLÉLISÉE »

(Par voie électronique)

(L.181-10-1 du code de l'environnement)

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CREMATORIUM ANIMALIER

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

COMMUNE D'ALERIA

Conformément à l'article L.181-10-1 du code de l'environnement, il sera procédé du Mardi 01/09/2026 au Mardi 01/12/2026 inclus, soit durant 3 mois consécutifs, à une consultation du public par voie électronique (consultation parallélisée) préalable à une autorisation environnementale relative au projet de construction d'un crématorium animalier sur la commune d'ALERIA.

La demande d'autorisation environnementale présentée relève des rubriques n°2740 et n°4718-2 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

La consultation se déroule en parallèle à l'instruction du dossier suivant les modalités définies dans le Code de l'Environnement.

Mme Laetitia ISTRIA, a été désignée en qualité de commissaire-enquêtrice par le tribunal administratif de Bastia.

En cas d'empêchement, elle sera remplacée par M. Pierre-Paul NICAISE, désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Une permanence sera organisée par Mme la commissaire-enquêtrice le mercredi 14 octobre 2026 de 8h30 à 12h, à la mairie d'Aléria.

Toute information technique peut être demandée à la société EQUARRI CORSE :

* Adresse postale : U Licettu, 20270 Aléria

* Adresse électronique : equarricorse@hotmail.com

Le dossier de demande d'autorisation environnementale, comprenant notamment l'étude d'impact et le résumé non-technique, sont consultables pendant la durée de la consultation :

* sur le site internet dédié à cette consultation :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7571/>

* sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse :

[\[https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Consultations-parallelisees\]](https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Consultations-parallelisees)

* sous format papier en Mairies d'ALERIA et de GHISONACCIA aux heures habituelles d'ouverture au public

Pendant la durée de la consultation, le public pourra transmettre ses observations et propositions :

* directement auprès de la commissaire enquêteuse lors de ses réunions publiques ou lors de sa permanence ;

* par courriel à l'adresse suivante :

consultation-du-public-7571@registre-dematerialise.fr

* sur le site internet dédié à cette consultation :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7571/>

* par voie postale en les adressant en Mairie d'ALERIA, à l'attention de Mme la Commissaire enquêteuse.

Deux réunions publiques seront organisées à la Maison des Associations d'ALERIA [325, avenue de Diana, 20270 ALERIA], en présence de la commissaire enquêteuse et du maître d'ouvrage :

- Une réunion publique d'ouverture le mercredi 09 septembre 2026 de 10h à 12h.

- Une réunion de clôture le vendredi 20 novembre 2026 de 15h à 17h.

Durant toute la durée de la consultation, les avis des services sollicités seront annexés au fur et à mesure au dossier et pourront être consultés sur le site internet dédié à cette consultation.

Toute personne pourra prendre connaissance, sur le site dédié à la consultation, du dossier et du rapport de la commissaire-enquêteuse au plus tard à la publication de la décision et pendant une durée d'un an.

À l'issue de la procédure, la préfète de Haute-Corse, statuera sur la demande d'autorisation environnementale.

La décision prendra la forme d'un arrêté préfectoral, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou d'un arrêté préfectoral de refus.

AVIS D'ENREGISTREMENT

**Pour l'exploitation d'une installation de préparation
et de conditionnement de bière et de boissons gazeuses
sans alcool, ainsi que d'une unité de méthanisation
et de ses installations connexes,
de la Société Brasserie Pietra**

COMMUNE DE FURIANI

Le 18 juillet 2025, la SAS BRASSERIE PIETRA a déposé un dossier de demande d'enregistrement pour une installation de préparation et de conditionnement de bière et de boissons gazeuses sans alcool, ainsi que d'une unité de méthanisation et de ses installations connexes, relevant de la rubrique 2220-2-a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Ce dossier a fait l'objet d'une consultation du public en mairies de Furiani et de Bastia, du 13 avril au 11 mai 2026 inclus.

Par arrêté n°2B-2026-07-24-00002 du 24 juillet 2026, la préfète de la Haute-Corse a enregistré cette installation.

27, Rue Principale - 20217 Saint-Florent
 Tel : 04.95.37.06.00
office.mamelli.20040@notaires.fr

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Sophie MAMELLI, officier public, notaire à SAINT-FLORENT (Haute-Corse), le 16 juillet 2026, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession au profit de :

- Madame Frédérique Palma Christine FANCIULLINO, épouse DARRAS, demeurant à CROIX [59170], 15, rue du PRESIDENT WILSON.
- Madame Raphaëlle Fabienne Nadine FANCIULLINO, demeurant à AIX-EN-PROVENCE [13080], 120, route de BOUC-BEL-AIR.
- Madame Anne-Laure FANCIULLINO, demeurant à ANGERS [49000], 14, rue Maréchal Montgomery.

Sur les biens suivants :

A LAMA 20218 (HAUTE CORSE)

Dans la maison « CASA BERTOLA » édifée sur les parcelles E-209-210 : les lots 1 (poulailler), 2 (caves), 3 (appartement), 4 (greniers), 5 (jardin), 6 (jardin), 7 (jardin) et la moitié indivise des lots 8 (Belvédère), 9 (Perron) et 10 (Perron).

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 Mars 2017 il a été dressé un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

"Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription trentenaire acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Pour avis, Le Notaire.

N° 24



CONGES INTEMPERIES BTP

CAISSE DE LA REGION MEDITERRANEE

AVIS DE CONVOCATION

Le Président et les membres du Conseil d'Administration informent les adhérents que l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle se tiendra dans les salons de l'Hôtel Le Pignonnet situé 5 Avenue du Pignonnet - 13090 AIX EN PROVENCE, le vendredi 18 septembre 2026 à 11h, elle sera suivie à 11h45 d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Ces Assemblées délibéreront en application des articles 18, 19, 20 et 21 des statuts de la Caisse, sur les points inscrits à l'ordre du jour et en particulier :

- Rapport du Conseil d'Administration,
- Rapport du Trésorier,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026, pour l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- Transfert du Siège social, modification des statuts,

Les membres adhérents assistent et votent à l'assemblée par leurs représentants qui sont désignés :

1°) pour ceux des adhérents qui font partie d'un organisme rattaché à la Fédération Française du Bâtiment ou à la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, par l'organisation professionnelle à laquelle ils sont rattachés.

2°) pour les autres adhérents, par le ou les groupements qu'ils doivent obligatoirement constituer entre eux à chaque assemblée générale.

Les noms des représentants désignés par les membres de droit sont notifiés par ceux-ci à la caisse trois jours calendaires au moins avant l'assemblée. Les représentants désignés par les groupements doivent justifier d'un pouvoir signé de tous les membres du groupement et le ou les pouvoirs doivent parvenir à la caisse trois jours calendaires au moins avant l'assemblée.

Chaque représentant a droit à autant de voix que les adhérents qu'il représente ont versé de fois, dans l'exercice précédant l'assemblée générale, un montant de cotisations de congés payés égal au 1/10ème de l'abattement prévu par l'article D. 5424-36 du code du travail tel qu'il est connu la veille de l'assemblée. S'il est désigné plusieurs représentants, ceux-ci se partagent les voix par parts égales ou, le cas échéant, les plus voisines de l'égalité, selon que l'indique les membres de droit ou le groupement.

Tous les représentants doivent remplir les conditions prévues par l'article 6, à savoir :

« Pour siéger dans les organes de la caisse, il faut être dirigeant personne physique d'une entreprise adhérente à la caisse au sens de l'article D.3141-9 du code du travail et à jour des cotisations dues par toute entreprise à laquelle il appartient, selon les modalités respectivement prévues aux articles 11 et 18. »

www.icn.corsica

N° 25



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur
 Avenue Paul Giacobbi
 BP 678 - 20601 BASTIA Cedex
 Tél : 04 95 30 93 93
 Fax : 04 95 30 50 29
 mël : direction@oehc.fr
 web : <http://www.oehc.fr>
 SIRET 33043264200016

Groupement de commandes : Non

L'avis implique un marché public

Objet : TRAVAUX PREPARATOIRES DANS LE CADRE DES INVESTIGATIONS GEOTECHNIQUES ET ARCHEOLOGIQUES DU PROJET DU FUTUR BARRAGE DE VADINA

Référence acheteur : 2026-053-SI

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Lieu d'exécution principal : Haute-Corse

Lieu d'exécution : Futur barrage de Vadina (sur les communes de Aghione, Ghisonaccia et Aleria).

Durée : 12 mois.

Classification CPV :

Principale : 45111250 - Travaux d'étude géotechnique

Complémentaires : 71332000 - Services d'ingénierie géotechnique

Forme du marché : Prestation divisée en lots : Non

Les variantes sont exigées : Non

Conditions de participation

Critères : Renvoi au R.C.

Marché réservé : NON

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Non

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Renseignements d'ordre administratifs :

marches.publics@oehc.corsica

Tél : 04 95 30 93 28

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Dépôt dématérialisé : Activé

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Remise des offres : 09/09/26 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.

Envoi à la publication le : 10/08/26

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>

N° 26



SCP MAMELLI
 Notaires

27, Rue Principale - 20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

office.mamelli.20040@notaires.fr

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Suivant actes authentiques reçus sous le sceau de l'Etat par Maître Sophie MAMELLI, officier public, notaire à SAINT-FLORENT (Haute-Corse), le 16 juillet 2026, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, des actes de notoriété constatant une possession au profit de :

- Madame Frédérique Palma Christine FANCIULLINO, épouse DARRAS, demeurant à CROIX [59170], 15, rue du PRESIDENT WILSON.
- Madame Raphaëlle Fabienne Nadine FANCIULLINO, demeurant à AIX-EN-PROVENCE [13080], 120, route de BOUC-BEL-AIR.
- Madame Anne-Laure FANCIULLINO, demeurant à ANGERS [49000], 14, rue Maréchal Montgomery.

Sur les biens suivants :
 A PETRALBA 20218 (HAUTE CORSE)
 Les parcelles cadastrées A-50-51-52-53-55-58-59-60-502-682-688-695.
 Les parcelles cadastrées E-156-157-167-168-169-170-171-172-173-174-175-176-177-178-179-180-181-182-183-184-185-206-207-208-209-210-252-253-254-255-641.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 Mars 2017 il a été dressé un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

"Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription trentenaire acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Pour avis,
 Le Notaire.

**PROJET DE RÉVISION DES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION
DES BASSINS VERSANTS DU GOLO ET DES COURS D'EAU SITUÉS
ENTRE L'EXUTOIRE DE CE FLEUVE ET LE SUD DE BASTIA,
COMMUNES DE CANAVAGGIA, CASTIFAO, GAVIGNANO, OLMO, PRUNELLI-DI-CASACCONI,
SALICETO, VALLE-DI-ROSTINO ET VIGNALE.**

**1ère Parution,
DURÉE DES ENQUÊTES :**

Canavaggia	Du lundi 31 août 2026 au jeudi 1er octobre 2026 inclus
Castifao	Du mardi 1er septembre 2026 au jeudi 1er octobre 2026 inclus
Gavignano	Du vendredi 4 septembre 2026 au vendredi 9 octobre 2026 inclus
Olmo	Du mercredi 2 septembre 2026 au vendredi 2 octobre 2026 inclus
Prunelli-di-Casacconi	Du mercredi 2 septembre 2026 au vendredi 2 octobre 2026 inclus
Saliceto	Du vendredi 4 septembre 2026 au vendredi 9 octobre 2026 inclus
Valle-di-Rostino	Du lundi 31 août 2026 au jeudi 1er octobre 2026 inclus
Vignale	Du jeudi 3 septembre 2026 au jeudi 8 octobre 2026 inclus

SIÈGES DES ENQUÊTES ET LIEUX DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

Mairie	Adresse
Canavaggia	Village, 20235 Canavaggia
Castifao	Place du Village, 20218 Castifao
Gavignano	Place de l'Eglise, 20218 Gavignano
Olmo	18, quartier de Funtana, 20290 Olmo
Prunelli-di-Casacconi	76, Place Saint-Quilicus, 20290 Prunelli-di-Casacconi
Saliceto	Village, 20218 Saliceto
Valle-di-Rostino	Hameau de Valle, 20235 Valle-di-Rostino
Vignale	Village, 20290 Vignale

COMPOSITION ET PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE : Mme Josiane CASANOVA, experte foncier et immobilier, présidente de la commission d'enquête, M. Jean-Philippe VINCIGUERRA, agent de la Poste et M. Antony HOTTIER, retraité, ancien directeur d'entreprise, membres titulaires de la commission d'enquête, recevront les observations du public en mairies, aux dates et horaires suivants :

Canavaggia	lundi 31 août 2026 de 09h00 à 12h00 jeudi 1er octobre 2026 de 09h00 à 12h00
Castifao	mardi 1er septembre 2026 de 09h00 à 12h00 jeudi 1er octobre 2026 de 09h00 à 12h00
Gavignano	vendredi 4 septembre 2026 de 14h00 à 17h00 vendredi 9 octobre 2026 de 14h00 à 17h00
Olmo	mercredi 2 septembre 2026 de 14h00 à 17h00 vendredi 2 octobre 2026 de 14h00 à 17h00
Prunelli-di-Casacconi	mercredi 2 septembre 2026 de 09h00 à 12h00 vendredi 2 octobre 2026 de 09h00 à 12h00
Saliceto	vendredi 4 septembre 2026 de 09h00 à 12h00 vendredi 9 octobre 2026 de 09h00 à 12h00
Valle-di-Rostino	lundi 31 août 2026 de 14h00 à 17h00 jeudi 1er octobre 2026 de 14h00 à 17h00
Vignale	jeudi 3 septembre 2026 de 14h00 à 17h00 jeudi 8 octobre 2026 de 14h00 à 17h00

Mme Carole SAVELLI, ingénieure, a été désignée commissaire enquêteur suppléant.

Chacune de ces permanences sera assurée par l'un au moins des membres de la commission d'enquête.

MODALITÉS DE CONSULTATION DES DOSSIERS : Durant ces périodes, le public prendra connaissance des dossiers et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet dans chaque mairie :

COMMUNE	CONSULTATION DÉMATÉRIALISÉE DU DOSSIER	OBSERVATIONS
Canavaggia	https://www.registre-dematerialise.fr/7520	enquete-publique-7520@registre-dematerialise.fr
Castifao	https://www.registre-dematerialise.fr/7521	enquete-publique-7521@registre-dematerialise.fr
Gavignano	https://www.registre-dematerialise.fr/7522	enquete-publique-7522@registre-dematerialise.fr
Olmo	https://www.registre-dematerialise.fr/7523	enquete-publique-7523@registre-dematerialise.fr
Prunelli-di-Casacconi	https://www.registre-dematerialise.fr/7524	enquete-publique-7524@registre-dematerialise.fr
Saliceto	https://www.registre-dematerialise.fr/7525	enquete-publique-7525@registre-dematerialise.fr
Valle-di-Rostino	https://www.registre-dematerialise.fr/7526	enquete-publique-7526@registre-dematerialise.fr
Vignale	https://www.registre-dematerialise.fr/7527	enquete-publique-7527@registre-dematerialise.fr

Ces dossiers seront également consultables sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse :

<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-Environnement>

Les observations relatives aux enquêtes pourront être adressées à la commission d'enquête par écrit, en mairies.

Toutes les informations relatives à ce projet pourront être obtenues auprès du directeur départemental des territoires de la Haute-Corse (tél. : 04 20 06 70 30).

DÉCISION DEVANT INTERVENIR À L'ISSUE DE CHAQUE PROCÉDURE : La décision qui interviendra à l'issue de chaque procédure sera un arrêté approuvant la révision du plan de prévention des risques d'inondation des bassins versants du Golo et des cours d'eau situés entre l'exutoire de ce fleuve et le sud de Bastia dans chacune des communes concernées, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique.

Le préfet de la Haute-Corse est l'autorité compétente pour prendre cette décision.

**DERNIERES
MINUTES**

N° 28

**AVIS D'AUGMENTATION
DE CAPITAL PAR APPORT
D'UN FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte reçu le 30 mars 2026 par Maître Antoine SANTUCCI, notaire au sein de la SAS Alain SPADONI & Associés, Notaires à AJACCIO [20177], Le Régent, 3, avenue Eugène MACCHINI, enregistré le 15 avril 2026 sous la référence 2A04P31 2026 N 00230.

Madame Caroline BATTISTI, retraitée, demeurant à COTI-CHIAVARI [20138], lieudit Imbracatoggio.

A fait apport à la société : LE BELVEDERE, société à responsabilité limitée au capital de 9146,94 euros, dont le siège social est situé à COTI-CHIAVARI [20138], lieudit Imbracatoggio, identifiée au SIREN sous le numéro 434 125 019 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Un fonds de commerce d'hôtel-restaurant exploité à COTI-CHIAVARI [20138], lieudit Imbracatoggio, pour lequel l'apporteur est immatriculé au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 810 813 295.

L'apport comprend le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, ainsi que le droit au bail des locaux servant à son exploitation, le tout évalué à la somme de deux cent un mille euros [201.000,00 euros].

En rémunération de cet apport, les associés ont décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 9146,94 euros à 17.318,32 euros, divisé en 1136 parts sociales de 15,25 euros chacune, entièrement libérées et attribuées à l'apporteur.

Les articles 8 « Apports » et 9 « Capital social » des statuts ont été modifiés en conséquence.

Conformément aux dispositions des articles L.141-21 et L.141-22 du Code de commerce, les créanciers de l'apporteur devront faire la déclaration de leurs créances au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO dans le délai de dix jours à compter de la dernière en date des publications légales.

Pour avis,

N° 29

DI ALIVU

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 213.428,63 Euros

Résidence du Golfe

23, allée de le Plage Porticcio

Grosseto-Prugna - 20166 Porticcio

RCS Ajaccio 422 248 799

AVIS DE MODIFICATIONS

L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie en date du 31 Juillet 2026 au siège social, a décidé ce qui suit :

Réduction du capital social, ancienne mention capital social : 228.673,53 Euros - nouvelle mention : capital social : 213.428,63 Euros - donne son agrément à Monsieur Nicolas PRECY, Monsieur Thomas PRECY, Madame Fanny PRECY et Madame Laure PRECY en qualité de nouveaux associés de la société DI ALIVU.

- de modifier la gérance de la société : Ancienne mention : gérant : Madame Dominique PRECY ; Nouvelle mention : Gérant : Monsieur Jacques PRECY et Madame Dominique PRECY demeurants 40, rue du Pot Vert - 45800 SAINT JEAN DE BRAYE.

Pour avis,

AVIS DE PUBLICITE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE

Monsieur Le Président
Hotel consulaire
1 rue Adolphe Landry
20293 Bastia
Tél : 04 95 54 44 44
SIRET 99902196700016

Référence acheteur : EPCIC/DCA/2026-043

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Objet : Prestations de service et d'assistance aux personnes handicapées et aux personnels à mobilité réduite (PHMR) de l'aéroport de Figari Sud Corse

Procédure : Procédure ouverte

Forme de la procédure : Division en lots : Non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Dépôt dématérialisé : Activé

Remise des offres : 31/08/26 à 16h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 28/07/2026

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info/>

N° 31

LES FIGUIERS

Société Civile Immobilière

Au capital de 1.000 €

Siège social : 26, Résidence San Angelo

Le Vazzio - 20090 Ajaccio

Siège de liquidation :

1, Impasse des Alouettes

91070 Bondoufle

518 909 346 RCS Ajaccio

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2026 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

A été nommé liquidateur Madame Brigitte SEGURA, demeurant 1, Impasse des Alouettes, 91070 BONDOUFLE.

Le siège de la liquidation est fixé chez le liquidateur.

Pour avis, Le Liquidateur.

ANNONCES LÉGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

Par E-mail :

al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone :

04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40

Par courrier ou dans nos locaux :

114, Rue Claude Papi

Imm. Agostini - Z.I Erbajolo

20600 BASTIA

PROCHAINE PARUTION

28/08/2026 - N° 7149

ANNONCES LEGALES

Réception jusqu'au MARDI 16H00

al-infomateurcorse@orange.fr

N° 33

ArConciergerie

SAS au capital de 11.000 euros

Siège social :

Strada di a Funtana Raghino

20146 Sotta-948992102 RCS Ajaccio

RECTIFICATIF

Dans le journal n° 7145 - 7135 du vendredi 31 juillet 2026 concernant la modification de l'objet social.

Il fallait lire : Aux termes d'une décision en date du 13/07/2026.

Au lieu de : Aux termes d'une décision en date du 15/07/2026.

Pour avis, Le Président.

N° 34

AVIS

N° PC : 2026EX0012 (Greffé TC Paris)

Le Tribunal des Activités Économiques de Paris a prononcé en date du 13/08/2026 l'ouverture d'une procédure de sauvegarde à l'encontre de la société REATON, sis chez M. Quilici Marine de Solaro, 20240 Solaro, et a désigné en qualité d'administrateur : SELARL 2M ET ASSOCIES en la personne de Me Marine Pace, 22, rue de l'Arcade, 75008 Paris, avec pour mission : de surveiller, et en qualité de mandataire judiciaire : SCP BTSG en la personne de Me Stéphane Gorrias, 15, rue de l'Hôtel de Ville, 92200 Neuilly-sur-Seine, et a ouvert une période d'observation expirant le 13/02/2027.

Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BO-DACC.

N° 32

ROCCA TRANSPORTS SARL

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 515.800 euros

Siège social : Lieu-dit Caldaniccia

Sarrola-Carcopino [20167]

349 395 178 RCS Ajaccio

Par décision du 6 août 2026, l'associée unique a révoqué Monsieur Vincent BARRAU, de son mandat de co-gérant de la société, sans procéder à son remplacement. En conséquence Monsieur Patrick ROCCA demeure seul gérant de la société.

Pour avis.



NETTOYAGE ET DÉSINFECTION :
CLIMATISATIONS | POÊLES À GRANULES | PANNEAUX SOLAIRES

«Ecologia per priorità»

Augmentation du
rendement



Diminution de la
consommation
énergétique



Produits 100% BIO



Suppression de tous
risques sanitaires



N° 35



Etude de Maîtres

Laurent MATIVET,

Pierre-Dominique SUZZONI

et Romain MARTINAGGI

Notaires Associés à AJACCIO (Corse),

7, cours Napoléon

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Antoine SANTUCCI, Notaire Salarié au sein de la Société par Actions Simplifiée « L'Office du Cours », le 12 août 2026, a été constituée la Société Civile Immobilière suivante :

Objet : Acquisition, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers.

Dénomination : LES BALCONS.

Siège social : AJACCIO [20090], Les Marines d'Aspretto, Bâtiment A1, Chez Mr Charles GIACOMONI.

Durée : 99 années

Capital social : 1.000€, apports en numéraire.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérant : Madame Marine GIACOMONI demeurant AJACCIO [20090], Résidence les Violettes, bâtiment B.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, Le notaire.



Dénomination :

SCP GUEIT LIEBART

Forme : SCP société en liquidation

Capital social : 1000 euros

Siège social : 14, Rue César Campinchi

20200 Bastia

808633226 RCS de Bastia

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2025, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame SANDRA LIEBART demeurant Curcianella, Hameau de Mausoleo, 20222 Brando et prononcé la clôture de liquidation de la société à compter du jour de ladite assemblée.

La société sera radiée du RCS du Bastia.

Le liquidateur,

N° 37

LA BONIFACIENNE

SAS au capital de 1000 euros

Siège social : Route de Santa Manza

Stade Musella, 20169 Bonifacio

844 726 695 RCS Ajaccio

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 10 août 2026, il a été décidé de la nomination de Monsieur Adam Boukhaled demeurant, Stade de Musella, Route de Santa Manza, 20169 Bonifacio en qualité de Président en remplacement de Madame Oumaima Rocca-Serra née Boukhaled, à compter du 10 août 2026. Modification au RCS d'Ajaccio.

Annonces légales

**TRANSMETTEZ
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



vosre contact : **Albert TAPIERO**

☎ 04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40

al-informateurcorse@orange.fr

Hebdomadaire d'informations générales et d'annonces légales



Les annonces légales en Corse en toute sérénité



Simplicité, conseil, conformité, publication rapide !

Passez vos annonces légales en ligne 24h/24 – 365 jours par an
icn.corsica/annonces-légales

CORSICAPRESS EDITIONS (Informateur Corse Nouvelle)
114 rue Claude PAPI - ZI d'ERBAJOLU - Immeuble AGOSTINI 20600 BASTIA
Secrétariat : 04 95 32 04 40 - Mail : jfa@aurelli.com

PASSEZ VOS ANNONCES LÉGALES EN LIGNE

24H SUR 24, 365 JOURS PAR AN RENDEZ-VOUS SUR **ICN.CORSICA/ANNONCES-LÉGALES**

Pour information: le tarif d'insertion est fixé par les textes réglementaires en vigueur et n'est pas négociable

BULLETIN D'ABONNEMENT

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à

ICN CorsicaPress Editions - Immeuble Agostini - 114. Rue Claude-Papi - 20600 BASTIA

OUI, JE M'ABONNE

- ☐ Pour un an à la version papier pour **65€**
- ☐ Pour un an à la version par voie électronique pour **35€**
- ☐ Pour un an à la version papier plus version par voie électronique pour **70€**

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

☒ **Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en majuscules):** _____

☐ Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN
J'accepte de recevoir les informations d'ICN ☐ Oui ☐ Non
et de ses partenaires ☐ Oui ☐ Non

☒ **Ci-joint mon règlement par**

☐ CHÈQUE À L'ORDRE D'ICN ☐ CARTE BANCAIRE

N° _____

Expire fin _____ Clé _____ les 3 derniers chiffres
au dos
de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires



LUCAS ANTONELLI

Musique sans frontière



Photo Karl via Lucas Antonelli

Lucas Antonelli, 23 ans, est un artiste bastiais qui hybride les genres et les influences musicales.

Il incarne parfaitement cette nouvelle génération d'artistes qui n'hésite pas à alterner les styles plutôt que de s'enfermer dans un seul univers.

Après sa participation à la série Plaine Orientale, pour laquelle il a notamment composé la chanson Historias puis son passage dans l'émission musicale Talenti, il enchaîne les projets bien déterminés à casser les codes et échapper aux étiquettes.

Comment définiriez-vous votre projet musical?

Mon projet musical est assez vaste, car je mélange plusieurs styles musicaux et je chante aussi bien en langue corse qu'en français. Le projet porte mon nom, je compose et j'interprète mes différentes chansons sur scène. C'est vraiment quelque chose que j'essaie de faire grandir et évoluer en permanence. Si je devais le définir, ce serait un mélange de chanson corse et française dans un style pop urbaine actuel, qui joue avec différents codes musicaux. Je ne veux pas lui coller une étiquette.

Quel serait votre ADN musical?

Je m'inspire beaucoup de la musique italienne, car elle se rapproche de ce que je fais, notamment grâce à la langue, qui est une langue latine comme le corse. D'ailleurs, les sonorités d'une langue influencent beaucoup les instruments que l'on choisit. Ensuite, il y a différentes périodes de ma vie qui se mélangent. Je peux citer des groupes comme Guns N'Roses et AC/DC, qui représentent mon côté rock. À l'inverse, il y a Nek, qui est un artiste italien que j'apprécie énormément, puis, dans un autre registre, le rap français.

Vous aimez casser les codes en mélangeant le rap, le rock et la pop.

Pour être honnête, je suis dans cette direction parce que c'est ce qui me correspond. J'ai suivi différentes formations: j'ai joué du rock en groupe, ensuite j'ai beaucoup écouté de rap et j'en ai aussi pratiqué, en Corse comme sur le continent. C'est réellement mon identité. Ce n'est pas un choix, c'est ce que je suis. Je mets tout ce que j'aime dans ma musique, et cela donne naissance à quelque chose de nouveau. Je compare souvent ça à une palette de couleurs: le rouge représenterait le rock,

le violet le rap et le bleu la pop. Je ne me pose donc pas la question, je prends ce qui me plaît.

Vous êtes chanteur et musicien: vous jouez de la guitare et du piano sur scène. Pourquoi vouloir mettre les instruments en avant?

Parce que je viens du rock et que je trouve qu'en concert, ce qui est important, c'est l'énergie. Les instruments apportent cette intensité, alors que les versions studio sont pensées différemment. Le live est vraiment une façon pour moi de transmettre cette énergie et de prendre du plaisir. D'autant plus que je suis accompagné d'un groupe avec lequel c'est vraiment agréable de jouer.

La langue corse s'est-elle imposée comme une évidence?

Oui, le corse s'est imposé naturellement, tout simplement parce que je vis ici. J'avais envie de relever le défi d'intégrer cette langue dans un style musical actuel, différent de ce qui avait déjà été fait.

Récemment, vous avez collaboré à la série Plaine Orientale.

Comment cela s'est-il passé?

Oui, j'ai composé *Sghei Noise*, ainsi que le titre *Historias* qui a été retenu par le producteur dans une version instrumentale. La rencontre s'est faite très simplement. La production ne trouvait pas ce qu'elle recherchait pour illustrer la série avec du rap corse. J'ai été contacté et on m'a proposé d'écrire quelque chose. Je me suis dit que ce serait une belle expérience. J'ai composé une première démo seul, chez moi, comme un test, et elle a plu. J'ai tout réalisé moi-même: le mixage, le mastering et les enregistrements. J'étais en autoproduction.



Photo Anaïs Tamasi • Moonlight Photo

Cela vous a-t-il ouvert de nouvelles portes?

J'ai effectivement comptabilisé beaucoup d'écoutes sur les plateformes de streaming grâce à *Sghei Noise*, mais beaucoup moins sur les autres titres. En revanche, cela a crédibilisé mon travail et montré ce que j'étais capable de faire. C'est toujours valorisant d'avoir une chanson présente dans une série diffusée à la télévision, même si cela ne m'a pas apporté la visibilité que certains artistes ont pu connaître.

On a également entendu Cu è mane, lors de l'émission Talenti.

J'y suis allé en me disant que ce serait une belle opportunité d'interpréter une de mes compositions à la télévision insulaire, sans me focaliser sur la compétition. C'est avec cet état d'esprit que je suis arrivé jusqu'en finale. Je suis très satisfait, car mon univers a plu au jury. Nous avons beaucoup appris. C'était une expérience très immersive. Nous avons bénéficié de coaching vocal, découvert les chansons des autres candidats. C'était aussi très inspirant d'être entouré d'autres artistes: on apprend énormément des qualités comme des défauts de chacun. J'ai vécu cette aventure comme une véritable résidence artistique. Le tournage a duré deux semaines et, en plus, je m'y suis fait des amis.

Vous êtes sur plusieurs fronts, vous refusez de vous enfermer dans un clan.

Comment l'expliquez-vous?

Tout simplement parce que j'essaie de faire de la musique depuis toujours et que je ne vais pas m'en pri-

ver pour ce genre de considérations. Toutes les occasions sont bonnes à prendre. Mon style est assez transversal, donc je ne vois pas l'intérêt de m'enfermer. Je dis facilement oui aux propositions, parce que j'ai simplement envie de faire vibrer les gens. J'ai joué à Rock in Bastia, qui est un festival rock, et j'ai également été en première partie de Gazo au fes-

Toutes les occasions sont bonnes à prendre.

Mon style est assez transversal, donc je ne vois pas l'intérêt de m'enfermer.

tival Porto Latino, qui est davantage orienté rap. Refuser sous prétexte que ce n'est pas exactement mon style n'aurait aucun sens.

Quelles sont les thématiques abordées dans vos chansons?

En général, j'écris sur ce qui m'inspire au moment où je compose. Il n'y a pas vraiment de thème récurrent. Je peux très bien parler d'amour. En langue corse, j'aime aussi créer un personnage, une sorte de bandit. Cela m'amuse et me permet d'exprimer une certaine colère.

Est-il facile de décrocher des dates en Corse?

Très franchement, cette année, je ne me suis pas beaucoup occupé de démarcher les programmeurs, car je m'y suis pris un peu tard. J'ai eu la chance que certains organisateurs de festivals découvrent mes productions et décident de me pro-

grammer. C'est une très bonne surprise. Je commence également à avoir quelques dates pour l'année prochaine. Cet hiver, je vais travailler sérieusement sur les prochaines programmations et chercher un booker pour s'occuper de ce travail, qui est long et fastidieux. Je préfère confier cela à un professionnel.

Et au niveau des radios, comment cela se passe-t-il?

Pour le moment, je ne bénéficie pas de diffusion radio, même si j'ai accordé quelques interviews à des radios locales. Être programmé est beaucoup plus compliqué. Les radios insulaires sont assez fermées aux artistes émergents. Elles privilégient souvent des artistes déjà installés, avec davantage de notoriété et plusieurs albums. Je trouve cela un peu dommage, car j'ai moi aussi des titres à défendre, même si je n'ai pas encore cette ancienneté.

Avez-vous bénéficié d'aides publiques dans votre projet?

Très récemment, j'ai déposé un dossier auprès de la Collectivité de Corse pour enregistrer de nouvelles chansons. Le projet a été retenu et je bénéficierai d'un financement à hauteur de 50 %, ce qui est déjà une aide précieuse lorsque l'on investit essentiellement avec ses propres moyens.

Quels sont vos projets?

J'aimerais sortir un EP que je suis actuellement en train de finaliser. Je réfléchis également à sortir une session live qui pourrait être publiée sous la forme d'un album live. ■



La chronique de **Jean Chiorboli**

[linguacorsica@gmail.com]

À QUI APPARTIENT LA LANGUE CORSE ?

Bien qu'il n'y ait pas [encore ?] d'académie officielle, les Corses sont de plus en plus sensibles à la question de la norme. Les discussions sur ce qui « se dit » et surtout « ne se dit pas » fleurissent sur les forums du web, y compris ceux qui s'occupent de sport, comme « Camperemu » animé par les supporters de l'équipe de football de Bastia. Dans le « topic » [« cumu si dice ? »] on assiste à un débat surréaliste sur la « concordance des temps » en langue corse, tarte à la crème génératrice de pas mal d'indigestions. Un internaute se fait taper « sur les doigts » [« cette phrase ne peut pas se dire ainsi !!!!! »] et fait amende honorable : « OK, ringraziu... Pensava che ci vulia à impiegà u « subjonctif ». O puttana, un hè micca facile di parlà bè !... » [camperemu.com]. La définition du « corsophone » semble correspondre à celle que JM. Klinkenberg donne du francophone : « *Un Francophone, c'est d'abord un sujet affecté d'une hypertrophie de la glande grammaticale ; quelqu'un qui, comme Pinocchio, marche toujours accompagné d'une conscience, une conscience volontiers narquoise, lui demandant des comptes sur tout ce qu'il dit ou écrit [persee.fr]* ». En paraphrasant les « réflexions polémiques » citées sur le français on pourrait donc dire que le corse n'existe pas, mais que ce qui existe en revanche c'est les Corses : « Il en va du français comme de toute autre langue : il n'existe pas. Pas plus que l'allemand ou l'espagnol, d'ailleurs. Ce qui existe, ce sont des français, des allemands, des espagnols ». A propos de la langue, J. Staline estimait à juste titre qu'elle n'existait pas en dehors de la société et du peuple qui en est le créateur et le porteur, tout en observant qu'elle était « confisquée » au profit de certains groupes sociaux : « *La langue comme moyen de communication entre les hommes dans la société sert également toutes les classes de la société et manifeste à cet égard une sorte d'indifférence pour les classes. Mais les hommes, les différents groupes sociaux et les classes sont loin d'être*

« Nul n'est censé ignorer la loi linguistique qui a son corps de juristes, les grammairiens, et ses agents d'imposition et de contrôle, les maîtres de l'enseignement, investis du pouvoir de soumettre universellement à l'examen et à la sanction juridique du titre scolaire la performance linguistique des sujets parlants » (P. Bourdieu, 1982).

indifférents pour la langue. Ils s'attachent à l'utiliser dans leur intérêt, à lui imposer leur propre lexique, leurs termes particuliers et leurs expressions particulières » [plotdepensees.free.fr].

Mais à qui appartient la langue ? La réponse immédiate, quasi automatique serait : à tous ceux qui en font l'usage, qu'ils en aient fait individuellement le choix ou que l'école la leur ait imposée, sans parler de ceux pour qui la langue est un héritage qui

s'inscrit dans un patrimoine dont elle est la gardienne » [/cjf.qc.ca/fr]. La citation est extraite d'un site du Québec francophone, où la question linguistique suscite beaucoup de passion, la « langue imposée » par l'école étant plutôt l'anglais. Mais la violence ne vient pas forcément d'un pouvoir qui impose à des minorités (visibles ou invisibles) une langue historiquement étrangère. Il peut s'agir d'un phénomène universel comme en témoigne l'intervention du psychologue C. Allione : « *Aucune langue n'appartient à personne, c'est nous qui lui appartenons : et celui qui s'en empare est un usurpateur* » [cjf.qc.ca/fr]. L'usurpateur en question peut en effet appartenir à la même communauté linguistique que ceux qui subissent sa « violence » : « *À qui appartient la langue française, qui est juge de la légitimité de ses usages ? Est-ce un corps traditionnel français à définir pour faire plaisir à Besson Sarkozy Longuet [et Gallimard] ?* » [tierslivre.net]. En pleine recrudescence du débat sur l'orthographe du français, « *l'essayiste François de Closets part en guerre contre une langue « figée » et des règles arbitraires. Au risque de jouer les apprentis sorciers alors que le niveau des élèves s'effondre et que le français finit par perdre son sens [...] Les médias et les technologies nouvelles font évoluer la langue plus rapidement que l'Académie et les professeurs. Si le changement s'arrête, le français deviendra une langue morte. Mais peut-être l'est-il déjà presque* » [plus.lefigaro.fr]. S'agissant du corse, existe-t-il des instances qui décident de la bonne



***Ce qui semble nouveau dans la Corse d'aujourd'hui,
c'est la propagation galopante de pseudo-normes dictées par la phobie du français
et la référence (inavouée) à la norme (mal connue) de l'italien moderne.***

façon d'écrire ou de parler le corse? Existe-t-il des «aprentis-sorciers» qui énoncent des «règles arbitraires», en aggravant chez les locuteurs un sentiment d'insécurité linguistique? Ce qui est certain, c'est que les grammairiens (ou «grammatiseurs») énoncent de nombreuses règles qui vont à l'encontre de l'usage général, des productions orales ou écrites des meilleurs écrivains. Pour l'instant, malgré l'insécurité linguistique grandissante et le complexe d'infériorité par rapport aux «grandes langues» (les premiers touchés sont les grammairiens eux-mêmes), le corse est vivant. Cependant la répression arbitraire continue à produire des ravages, entraînant le mutisme ou «l'exil» – volontaire ou forcé – vers la langue dominante. La sociolinguistique a depuis longtemps mis en lumière le rôle des «intellectuels responsables de l'identification linguistique» [Lefèvre], des «agents propagateurs d'anti-normes», de tous ceux qu'un «certain consensus social répute tacitement porteurs de norme» [Guespin & Marcellesi, persee.fr], et qui se contentent «d'ignorer la réalité tout en condamnant des pratiques langagières courantes, considérées comme fautives ou déviantes» [S. Mejri, Idi.univ-paris13.fr]. Ce qui semble nouveau dans la Corse d'aujourd'hui, c'est la propagation galopante de pseudo-normes dictées par la phobie du français et la référence [inavouée] à la norme [mal connue] de l'italien moderne. Au nom de «*a lingua di i nostri vechji*» [pas mieux connue] cela finit par produire une déviation d'usages [légitimes], installés depuis des siècles, qu'on proscriit pour «délit de faciès». Des linguistes locaux (ici aussi on est tenté de mettre des guillemets) hurlent avec les loups et participent à la désinformation en stigmatisant [à tort] de prétendus gallicismes comme «le remplacement du subjonctif passé par l'indicatif imparfait dans la subordonnée introduite par *se* ou dans certaines complétives: *s'eiu era riccu* [au lieu de *s'eiu fussi riccu*]» [M.J. Dalbera 2001, umrlisa.univ-corse.fr]. Or cette construction – unanimement condamnée par toutes les grammaires corses – est normale et présente aujourd'hui comme hier dans les productions écrites d'innombrables auteurs (P.M. De La Foata,

M. Ceccaldi, A. Trojani, G. Thiers, D.A. Versini, J.J. Franchi, S. Medori...], parfois même chez ceux qui la considèrent comme incorrecte. Un usage généralisé suffirait pour lui donner droit de cité. Mais l'analyse linguistique approfondie confirme que sa proscription est abusive, et que l'emploi jugé fautif est probablement plus ancien que celui qu'on voudrait lui substituer. La même construction est normale dans d'autres variétés non concernées par la pression du français, notamment celles où elle est rapportée au substrat grec. L'indicatif est considéré comme «authentique» en Sardaigne où l'emploi du subjonctif est caractérisé comme un calque du toscan. Comme si le but ultime était de s'opposer à la langue de l'État [français en Corse, italien en Sardaigne]. La structure en question est loin d'être «sporadique» en Corse comme le prétendaient certains linguistes étrangers. Si on peut pardonner à G. Rohlfs cette affirmation hâtive [ce linguiste a par ailleurs bien mérité des études corses], elle est difficilement pardonnaible chez les «corsistes» d'aujourd'hui. Dans les «phrases hypothétiques» [irréel du présent] l'emploi de l'indicatif imparfait aussi bien dans la principale que dans la subordonnée [exclu en italien et en français standard] est au contraire bien enraciné et fait partie des caractéristiques du «français régional» des insulaires. Dans leur bouche la célèbre réplique de Frédéric Dard [«*Si ma tante en avait on l'APPELLERAIT mon oncle*»] devient: «*Si ma tante en avait on l'APPELAIT mon oncle...*». Il suffit de parcourir [notamment] le site du Centre Culturel de l'Université pour trouver de nombreux exemples corses de la construction injustement incriminée: *E` sì dumani u me numicu vinia?* [Ghj. Biancarelli, Centre Culturel de l'Université [interromania.com]. Selon une opinion largement répandue, «l'ennemi» est déjà là. Il y a quelques années, on fustigeait les ennemis du corse, «*quiddi chì tumbani a lingua corsa*», à savoir les impérialistes [corses] du Nord. Aujourd'hui on dénonce plutôt u francisme, souvent à juste titre, parfois à tort. Mais qui sont les vrais «ennemis» du corse? ■



EXPOSITION

Sguardi novi

En juin 1997, le musée de la Corse ouvrait ses portes, afin de valoriser les collections d'ethnographie collectées en Corse par le père Louis Doazan, durant les années 1970. L'établissement fêtera donc ses 30 ans en 2027 et proposera à cette occasion un nouveau parcours de ses galeries permanentes, en mettant l'accent sur le décloisonnement disciplinaire, afin de présenter au visiteur une pluralité de regards et d'interprétations sur la Corse qui peuvent être portés à partir de la diversité des collections. Initialement défini comme un musée d'anthropologie, le musée de la Corse évolue désormais vers la notion de « musée de société », dont la vocation est d'impliquer les publics et actualiser le discours sur des questionnements contemporains, en multipliant les innovations muséographiques. Sa nouvelle galerie permanente, en cours de définition, permettra de lui donner une nouvelle dimension. Mais avant même l'achèvement de

ces opérations, son équipe a souhaité présenter au public quelques-unes des acquisitions réalisées au cours des dix dernières années, avec une sélection de 48 objets, meubles, instruments de musique et œuvres d'art. Cette exposition a pour objet, par la diversité des pièces exposées, de mettre en avant l'identité d'un musée qui se renouvelle. Elle est également l'occasion d'officialiser le dépôt, consenti par la commune de Piazzali au Musée de la Corse, du retable dit *La Vierge à la cerise*. Réalisée aux alentours de 1445, cette peinture sur bois, qui appartenait à l'origine au couvent San Francescu de Valle d'Alisgiani est attribuée au peintre siennois Sano di Pietro (1406-1481) dont l'art est fortement influencé par les générations précédentes: le cadrage, la morphologie des personnages, le traitement des visages, des mains et des drapés sont directement puisés dans la tradition de l'école siennoise. Il introduit cependant une originalité dans cette composition en tempérant le hiératisme habituel, par l'attitude de familière tendresse de la Vierge. La plus ancienne mention de ce tableau remonte à 1589, quand Monseigneur Nicolao Mascardi, évêque de Mariana, rédige une description du couvent d'Alisgiani: il y note que le précieux panneau se trouve dans la sacristie, au-dessus d'un autel de bois. Le parcours de cette exposition s'articule autour de deux grands ensembles thématiques. D'une part, les représentations: les paysages (la mer et la montagne) et les hommes. D'autre part, la culture matérielle: le mobilier, les instruments.

Jusqu'au 31 octobre 2026 (tous les jours, 10h-19h). Musée de la Corse, Corte. 04 95 45 25 45 & www.museudiacorsica.corsica



FESTIVAL

Settembrinu di Tavagna/ Cartoons in Tavagna

Il y a les festivals conçus pour « animer » l'été, lorsque l'affluence touristique bat son plein... et il y a le Settembrinu di Tavagna, créé en 1994 et porté par l'association Tavagna Club. Durant la semaine qui précède la rentrée scolaire, alors que les villages se vident, que de nombreuses demeures ferment leurs volets, souvent jusqu'à l'été prochain, que ceux qui restent se préparent à ce qui sera peut-être un trop long hiver, Settembrinu vient affirmer que tout n'est pas terminé pour autant et que la vie culturelle ne s'achève pas avec la « saison », en rendant hommage à la diversité des chants

et musiques du monde. Au côté de ce festival de musique qui va de village en village, chemine Cartoons in Tavagna, festival international du dessin de presse humoristique et de la caricature, initié par Battì Manfrulli. Au programme de cette 32^e édition: le 25 à Taglio-Isolaccio, Manon Werner [blues] et Nico Wayne Toussaint Mississippi Trio [blues]; le 26 à Pero-Casevecchie, Mago [hip-hop diatonique breton], Pat Kalla & Le Super Mojo [afro-groove]; le 27 à San-Giovanni-di-Moriani, Assure trio [chants traditionnels du sud de l'Italie et compositions originales] et les Chjami Aghjalesi; le 28 à Sant'Andrea-di-Cotone, Romulus Do Brazil [jazz brésilien] et François Morel [chanson française]; le 29 à Talasani, Babel West [rock'n'rai] et Que Tengo [musique afro-latine].

Du 25 au 29 août 2026, à partir de 20 h 30. Taglio-Isolaccio / Pero-Casevecchie / San-Giovanni-di-Moriani / Sant'Andrea-di-Cotone / Talasani.

04 95 36 91 94 & www.facebook.com/tavagnacclub.talasani/



LECTURE MUSICALE

Frida par les mots

Elle disait: « Les mots sont des couleurs que je ne connais pas ». Et de fait, on connaît surtout d'elle ses peintures où la souffrance et la passion se mêlent avec une force peu commune. Pourtant, Frida Kahlo a écrit presque tout au long de sa vie; à ses proches, à ses amis, à celui qu'elle épousa deux fois, le peintre muraliste Diego Rivera mais aussi à elle-même, au travers de son journal intime qui mêlait les mots et les images. Ce spectacle reprend les correspondances ainsi que le journal intime de l'artiste mexicaine, révélant, au delà de l'icône, une femme qui oscille entre sincérité et manipulation, auto-complaisance et autoflagellation, aux prises avec un insatiable besoin d'affection, des commotions érotiques et la tentation de la démesure, le tout entrecoupé d'accès d'humour et de froide lucidité. Un spectacle de la compagnie Si Osa, avec Marine Lalanne (lecture) et Mister Mat (guitare).

Le 22 août 2026, 18h. Salle du conseil municipal, Zonza. 04 95 78 00 57

Crunaca impisirata

Chronique inquiète
par Christophe GIUDICELLI

RÉSEAUX SOCIAUX, MARQUEURS ET MONÉTISEURS DE PAUPÉRISATION?

Si vous avez passé un peu de temps, voire beaucoup trop à votre goût, à scroller sur les réseaux sociaux, vous avez sûrement vu passer, pêle-mêle, un jeune homme vous promettant de devenir millionnaire en quelques mois depuis son petit studio ou encore une quadragénaire vous enjoignant de rejoindre sa team de vendeuses pour «*sortir du salariat en utilisant uniquement votre smartphone*», avec à la clé un salaire de P.-D.G. et un regain de confiance en soi. Si vous vous êtes enfoncé encore plus profondément dans les abysses des algorithmes, vous avez peut-être vu remonter à la surface des personnes déballant leurs courses, ou encore errant dans des supermarchés à bas coût, tels qu'Action, Lidl, et des sites comme Temu, pour promouvoir auprès de leurs followers liquide vaisselle, boîtes en plastique ou encore ventilateurs de poche. Une société de consommation qui fait de la «hype» sur du «cheap» et qui en dit long sur le pouvoir d'achat.

Dans les tréfonds de ce monde numérique se cachent, mais pas trop non plus, car attirés par la lumière, individus et familles se filmant dans les embouteillages, au fast-food, en balade, au sport, dans leur cuisine, avec un jeu d'acteur qui ferait pâlir de jalousie l'Actors Studio.

Tapis dans de sombres recoins mais toujours prêts à en jaillir, se trouvent également d'obscurs personnages débitant des théories du complot auxquelles les Illuminati eux-mêmes n'auraient jamais pensé.

Bienvenue en Paupérésie! Loin du monde parfait d'Instagram, ici, la misère se transforme aussi en argent. Car oui, les réseaux sociaux, ces enfants du capitalisme, se nourrissent comme leur père de la misère du monde pour grandir. À l'image des *freak shows* apparus au XIX^e siècle qui parcouraient l'Amérique tout entière avec leur lot de femmes à barbe, frères siamois et autres «monstres» exhibés pour satisfaire la curiosité morbide de l'humanité en échange de quelques dollars. Au XXI^e siècle, ce type de forain a troqué les chapiteaux itinérants pour les réseaux sociaux.

Si certains de ces comptes jonglent avec des centaines de milliers d'abonnés, d'autres n'en ont qu'une poignée. Mais tous courent après le même objectif: engranger le maxi-

mum de vues et de likes pour générer quelques centaines à plusieurs milliers d'euros.

Et ce créneau, malheureusement porteur, est surtout révélateur de la situation de notre temps. Celle d'une France, pour ne s'en tenir qu'au contexte national, dans laquelle s'installe la paupérisation toujours croissante d'une partie de la population.

Avec le recul et la hauteur nécessaires, pouvons-nous réellement en vouloir à une mère de famille vivant dans cette fameuse diagonale du vide de surjouer et mettre en scène son quotidien? À un jeune de croire aux promesses des gourous du développement personnel pour débloquent un ascenseur social en panne depuis de nombreuses années? Pouvons-nous en vouloir à celui qui vit de système D et de débrouille d'avoir trouvé un public qui rit de sa condition de «fou du bus» pour en tirer un bénéfice? Dans nos sociétés capitalistes, tout se monétise et même la misère, quelle qu'elle soit, peut devenir un business ultra-rentable. Le paradoxe? Un influenceur bien connu peut générer des centaines de milliers de dollars en distribuant un seul sandwich à un SDF, et votre voisin peut se faire votre salaire annuel en une seule fois après avoir mangé un steak haché cuit dans l'eau, saupoudré de chocolat et avalé goulûment devant la caméra. Et c'est là qu'arrive la surenchère: 0,30 ct pour 1000 vues en moyenne...

La question n'est pas de savoir pourquoi votre plat en sautant d'un rocher à la rivière du village, vu 10 millions de fois, vous a rapporté un Smic. Il est normal que vous preniez votre très petite part sur les milliards que vont générer les réseaux avec votre contenu. La question est plutôt: comment en sommes-nous arrivés à cette situation-là? Les réponses sont multiples. On va s'arrêter à la première: «*Suivez l'odeur de l'argent et vous aurez la réponse.*» Aujourd'hui, avec un taux de chômage qui dépasse les 8 %, une solidarité nationale aux abonnés absents et un État qui semble de plus en plus préoccupé par la fermeture des services publics et la course aux taxes, des mécanismes d'émigration se mettent en place. Oh non, pas un exode massif en dehors des frontières. À défaut d'émigrer vers l'Amérique, nombreux sont ceux qui mettent le cap sur les réseaux sociaux pour trouver l'Eldorado. ■



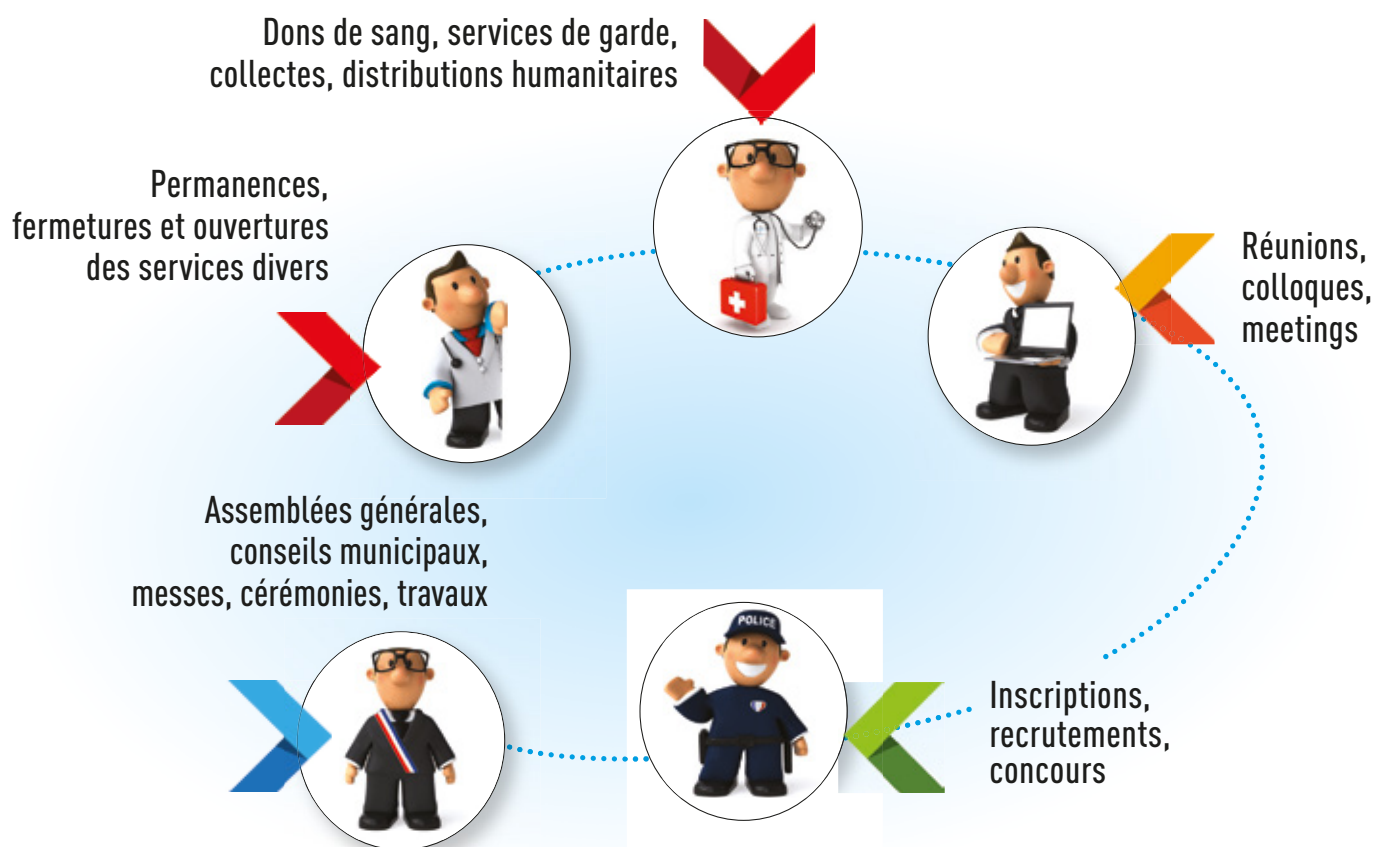
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS **ASSOCIATIONS**
ET **COMMUNES**



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

